Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260211-2026009CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 009

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 4 février 2026 **Date d'affichage : 4 février 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, M. DUQUESNE, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme HASSAN BOULALE, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE (pouvoir à M. EON), M. BORELY (pouvoir à Mme WYART), Mme EL DIB (pouvoir à M. GARO), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme DELPAL

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES LOCAUX AU CAMPUS SPORT BRETAGNE : AVENANT N°1

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des Associations et du Sport
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la modification des modalités d'occupation des locaux dans le bâtiment de la mairie annexe par Campus Sport Bretagne et la nécessité d'adapter la convention d'autorisation d'occupation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation des locaux par le Campus Sport Bretagne.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et les documents y afférents.

Annexe :
- Projet d'avenant n°1

Publié et affiché le 20 février 2026